

Renseigner le dossier avec papier entête du club

PROTOCOLE DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE EN CLUB

Sortie de confinement

Phase 3 : 22/06/2020 – 11/07/2020

Préambule

Le gouvernement, après avis du Haut Conseil de la santé publique, autorise les sports collectifs à reprendre un entraînement classique avec contact, ceci pour tous les statuts : haut niveau, professionnel amateur ou loisir.

Tous les équipements sportifs couverts ou de plein air peuvent rouvrir au public dès lors que leurs gestionnaires ou propriétaires y sont prêts.

Tous les clubs ou ligues qui envisagent d'organiser des stages estivaux doivent se rapprocher de leurs DDSCS/PP qui leur communiqueront les protocoles des accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement (ACM). A titre d'information, vous trouverez les réglementations à télécharger <http://jeunes.gouv.fr/spip.php?rubrique1109>

Mis à jour le 21/06/2020

REGLES GOUVERNEMENTALES ET FÉDÉRALES DE RÉFÉRENCE

LES MESURES DE DISTANCIATION ET GESTES BARRIERES

DISTANCIATION

Il convient de de respecter la distanciation physique spécifique aux activités sportives :

- 2 m entre les pratiquants
- 5 m pour la marche rapide
- 10 m pour la pratique du vélo, la course à pied
- 4m2 d'espace dédié pour chaque participant pour toute autre activité

GESTE BARRIERES

- Mise à disposition de point de distribution de gel hydro-alcoolique
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette...) doit être proscrit
- L'utilisation de matériels sportifs personnels est privilégiée, à défaut, le matériel sportif commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation
- Les collation et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées, etc.)
- L'hygiène et le nettoyage des locaux doivent être réguliers selon les recommandations en vigueur

Les mesures de distanciation

De manière générale, les activités se déroulent de façon à permettre le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas. Aussi, de manière dérogatoire, l'autorisation de la reprise des sports collectifs, à l'occasion de ce début de phase 3, sous-entend de facto pour le hockey sur glace les possibilités de collaboration et d'opposition interpersonnelles, et ce avec contact.

Les gestes barrières

Ils doivent continuer à conditionner notre organisation et notre fonctionnement individuel et collectif.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES GOUVERNEMENTALES

- Faire respecter les gestes barrières et la distanciation et rappeler l'interdiction d'accès aux vestiaires
- Port du masque obligatoire lors des phases d'accueil
- Dans la mesure du possible un affichage des consignes sanitaires sur les lieux de pratique et un rappel systématique à chaque nouvel arrivant
- Utilisation de matériel pédagogique pour matérialiser les espaces, les distances à respecter (positionnement de plots, marquages au sol...)
- En cas d'utilisation de mobilier (tables, chaises...) celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque cours
- L'utilisation par les pratiquants de leurs propres équipements individuels et de leur matériel de pratique, et pas d'échange de matériel, outillage, entre pratiquants sans désinfection préalable
- L'enregistrement par le club des coordonnées de chaque pratiquant dans un cahier de présence. Le club s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.
- L'utilisation de moyens de locomotion personnels et individuels pour se rendre au lieu d'activité
- En cas de personne symptomatique, lui demander de quitter les lieux et l'inviter à consulter
- Définir un « manager COVID club » pour
 - Définir le plan de circulation et de points d'hygiène (distributeur de gel hydro-alcoolique, mouchoirs, poubelles...) et le communiquer au manager COVID national
 - Faire vérifier par l'entraîneur diplômé que toutes les préconisations sont respectées à chaque entraînement
 - Faire tenir à jour par l'entraîneur diplômé la liste présentielle de chaque groupe d'entraînement

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES FFHG

TYPE D'ACTIVITÉS

- Activités hors glace en extérieur et possibilité en intérieur dans les installations mises à disposition de votre club (gymnase, salle de musculation, patinoire,...) :
 - Préparation physique générale course, vélo, renforcement musculaire
 - Préparation spécifique : coordination, mobilité
 - Travail technique spécifique : maniement, feintes, passes, lancers
 - Travail technico-tactique, collectif et d'opposition

- Reprise de l'activité sur glace en fonction de l'ouverture des patinoires, pour un travail technique individuel et ou collectif sur glace :
 - Patinage : technique individuelle
 - Techniques de crosse : maniement, passes, lancers
 - Coordinations - dissociation : mobilités, feintes
 - Exercice technico-tactique ou de coopération avec ou sans opposition

CONDITIONS D'ENTRAÎNEMENT

- Bien que l'autorisation de la pratique du hockey dans sa globalité nous permette la mise en action de plus de 10 personnes dans un même espace, il est recommandé durant cette phase 3, de conserver les exercices à effectifs réduits en espaces délimités :
 - Sur la glace, possibilité de travailler avec 2 groupes sur ½ piste, ou 3 groupes de 6 chacun sur 1/3 de piste
 - Il est recommandé, dans la mesure du possible, d'éviter de mixer tout ou partie de leurs membres

- En effet, le travail sous forme d'ateliers ou de vagues à effectifs réduits correspond bien à cette période de l'année durant laquelle les entraîneurs peuvent plus facilement mettre l'emphasis sur la technique individuelle ou sur les jeux d'opposition et de coopération

- Privilégier, selon volume de glace hebdomadaire disponible / nombre de pratiquants, 2 séances de 45 min par semaine au lieu d'une seule de 1h15 voire 1h30

S'EQUIPER / SE DESEQUIPER

Les vestiaires collectifs demeureront fermés, il s'agit alors de :

- Arriver si possible pré-équipé, à l'exception de son casque, de ses gants et de ses patins. Le joueur pourra mettre/retirer ses patins dans un espace dédié en respectant les règles de distanciation (par exemple sur le banc en bord de glace, espace traversant « séance publique »).
- Venir avec son eau
- La douche se prendra à la maison
- Ramener son équipement personnel de protection à la maison et nettoyer tous les sous-vêtements

PROTOCOLE D'ACTIVITÉS DU CLUB DE ????????????????

L'ensemble des portes / portiques restera ouvert afin d'éviter les contacts avec les surfaces.

PHASE ACCUEIL DES LICENCIES

- Le dirigeant, muni d'un masque, accueillera les pratiquants à ??????? (porte ???) et veillera que chacun respecte les mesures de prévention et de geste barrières
 - Le licencié arrivera en tenue (pas d'accès aux vestiaires sportif) et masqué (à partir de U13) 15 min avant le début de l'entraînement Le joueur se rendra dans la zone de changement qui lui sera indiquée : bord de piste, banque à patin (si espace traversant) où des dirigeants veilleront que chacun respecte les mesures de prévention et de geste barrières, ou encore pour serrer les patins des plus petits (au moins jusqu'à U11 inclus)
 - Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans l'enceinte de la patinoire ni à se regrouper à l'extérieur.
 - Le licencié devra se laver les mains avant d'entrer dans l'enceinte de la patinoire ou à son arrivée devant sa zone de changement avec le gel hydro-alcoolique ou du savon de Marseille mis à disposition à l'entrée.
 - Le dirigeant orientera le licencié vers le banc afin d'y déposer ses chaussures et lacer ses patins/jambières sans que ceux-ci ne se croisent (1^{er} licencié arrivé se dirigera au banc le plus près de la porte de sortie et ainsi de suite...).
 - Un marquage sur les bancs permettra aux licenciés se positionner à une distance minimale de 1 m
 - Les affaires personnelles du licencié ne devront pas être changées de place et demeureront sur le banc à la place du licencié pendant toute la durée de l'entraînement.

PHASE DE PRATIQUE

- École de glace + U9, l'entraînement s'organisera prioritairement par petits groupes sur tiers de glace selon les formes d'organisation annexées, tout en gardant la possibilité d'évoluer sur de plus grands espaces, demie ou pleine glace.
- A partir de U11, L'entraînement s'organisera prioritairement par petits groupes sur demi-glace selon les formes d'organisation selon les formes d'organisations annexées tout en gardant la possibilité d'évoluer sur pleine glace.

- Toutes les formes d'entraînement peuvent être envisagées : vagues, ateliers individuels ou collectifs jeux de coopération ou d'opposition collectives à affectifs et/ou espaces variés selon la catégorie, les effectifs, l'encadrement et les objectifs visés.
- Gestion de la réhydratation :
 - Le jeune joueur viendra ou utilisera sa propre gourde qui sera identifiée avec son nom.

PHASE DE SORTIE DES PARTIQUANTS

- Les parents/accompagnants seront invités à rester dans leurs voitures en attendant la sortie des pratiquants s'ils souhaitent rester sur les lieux
- ~~Le dirigeant sera muni d'un masque et veillera au respect des gestes barrières pendant la phase de sortie des pratiquants.~~
- A la fin de la séance, les pratiquants retourneront à leur place sur le banc pour enlever leurs patins, remettre leurs chaussures récupérer leur gourde et mettre leur masque.
- Les licenciés sortiront en file indienne par la porte de sortie et selon le cheminement prévu. Ils se seront au préalable désinfectés les mains avec le gel hydro-alcoolique mis à disposition.

Après le départ du groupe et avant l'entrée du groupe suivant, le dirigeant et les entraîneurs s'assureront de la désinfection des surfaces touchés.

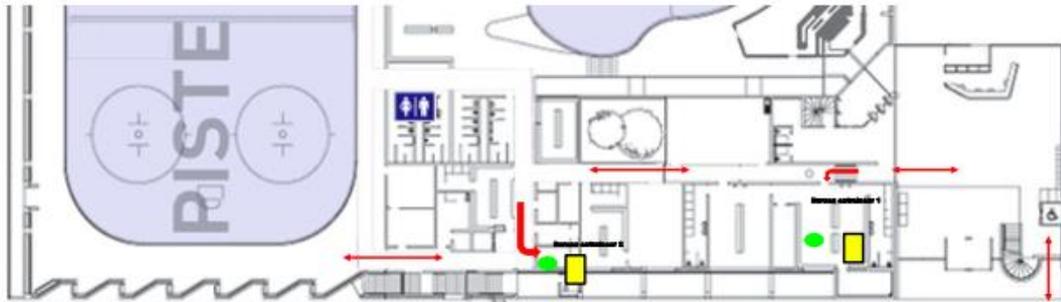
- Cas particulier des prêts de patins et casques pour l'École de Hockey :
 - Le matériel prêté sera mis dans une salle pour sécher et subir un traitement pour désinfection.

Exemple de plans de circulations

ANNEXES



PLAN DE CHEMINEMENT ENTRAINEURS DU HOCKEY CLUB CHOLETAIS



PLAN DE CHEMINEMENT PRATIQUANTS DU HOCKEY CLUB CHOLETAIS

